



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Monsieur le Conseiller fédéral
Johann N. Schneider-Ammann
Chef du Département fédéral de l'économie
Palais fédéral
3000 Berne

Référence: 2011-01-10/50
Spécialiste: mup
Berne, 19.01.2011

Forum PME / Propositions de l'usam

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en 1998. Ses membres sont pour la plupart des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le secteur "Politique PME" de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de lois et d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des petites et moyennes entreprises (PME). Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives.

L'Union suisse des arts et métiers (usam) a adopté, en mai 2010, une résolution en six points, relative à l'allègement administratif. L'usam exige que les coûts des réglementations en Suisse soient réduits de 20%, d'ici à 2018. Dans ce cadre, elle souhaite qu'une instance de contrôle soit mise en place, afin de vérifier la neutralité, au niveau des coûts, des projets de lois et d'ordonnances. Elle propose que le Forum PME assume cette nouvelle fonction. Pour ce faire, elle demande une révision de l'ordonnance dans laquelle ses tâches et son organisation sont définies (OCPME, RS 172.091). Vous trouverez, dans le tableau synoptique ci-joint, les différentes demandes de l'usam. Elles concernent non seulement la question de l'instance de contrôle, mais également d'autres points, comme la composition du Forum, l'organisation de sa co-présidence et l'utilisation dans le cadre de ses travaux de la méthode dite du "modèle de mesure des coûts de la réglementation".

Les membres du Forum ont pris connaissance, avec intérêt, des différentes demandes. Il se sont réunis le 21 décembre dernier afin d'en discuter. Les propositions ont été examinées dans le détail, également en relation avec les autres instruments en place, tels que l'Analyse d'impact de la réglementation" (AIR), le "Standard Cost Model" (SCM) et le "Test de compatibilité PME". Le projet en cours de mesure des coûts des réglementations dans

Forum PME

Pour adresse: SECO/DSKU
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11
pascal.muller@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

quinze domaines (faisant suite aux postulats Fournier 10.3429, adopté par le Conseil des États le 21.09.2010, et Zuppiger 10.3592, adopté par le Conseil national le 01.10.2010) a également été évoqué et pris en compte dans les analyses. Vous trouverez, ci-après, les résultats de nos réflexions, le Forum PME prend position comme suit :

Transformation du Forum PME en un organe de contrôle doté d'un droit de veto

L'usam souhaite qu'un organe de contrôle soit doté, au niveau fédéral, de la compétence de renvoyer des projets de loi et d'ordonnance à l'administration, en la chargeant de les remanier, lorsqu'ils ne sont pas neutres sur le plan des coûts. Elle ne souhaite pas la création d'une nouvelle instance, mais propose d'élargir le mandat du Forum PME, de telle manière à ce qu'il puisse assumer un tel rôle.

Les membres du Forum sont, dans leur grande majorité et en principe, favorables à cette idée. Ils estiment toutefois que plusieurs questions se posent et devront au préalable être examinées. Il s'agira en particulier de déterminer si, du point de vue légal et institutionnel, l'attribution de telles compétences à une commission extraparlamentaire est possible et, si oui, à quelles conditions. Si tel ne devait pas être le cas, une solution alternative pourrait éventuellement consister à limiter le nouveau droit de veto aux ordonnances adoptées par le Conseil fédéral. On pourrait aussi s'imaginer que le Forum ne puisse exercer ce droit qu'en amont du processus législatif, dans le cadre des procédures de consultation internes à l'administration, par exemple à l'occasion de la première consultation des offices. Il s'agira également, dans toute cette réflexion, d'examiner la question des ressources. Le Forum PME ne dispose actuellement d'aucun budget particulier pour la réalisation d'études externes ; un collaborateur à plein temps effectue seul les travaux d'analyse et assume les tâches de secrétariat. Sans ressources supplémentaires, le Forum ne sera pas en mesure d'effectuer les nouvelles tâches qui lui incomberont (la mesure détaillée des coûts des nouvelles réglementations). Enfin, des questions de disponibilité se poseront pour les membres eux-mêmes. La fréquence des séances devra, en effet, être augmentée pour faire face à la charge supplémentaire de travail.

En résumé : les membres du Forum PME sont favorables à un renforcement de ses compétences, allant dans le sens des propositions de l'usam. Ils demandent par conséquent à l'administration d'examiner si, du point de vue légal et institutionnel, elles sont possibles et réalisables. L'élargissement des compétences nécessitera, en outre, le financement d'un poste supplémentaire pour le secrétariat.

Utilisation systématique du "Modèle des coûts de la réglementation"

L'usam souhaite que le Forum PME utilise dorénavant et exclusivement, pour toutes ses analyses, le "Modèle de mesure des coûts de la réglementation", développé en 2010 par KPMG Allemagne, sur mandat de la fondation Bertelsmann.

Les membres du Forum PME sont de l'avis que ce modèle pourra certainement être utilisé dans le cadre des travaux. Ils estiment toutefois qu'il ne devrait pas être le seul outil à disposition de la commission, afin de ne pas la limiter dans ses possibilités et son travail. Par ailleurs, le modèle développé par KPMG Allemagne consiste en une méthode très détaillée, qui pourrait se révéler trop lourde et excessivement coûteuse dans certaines situations. Etant donné que le Forum PME observe l'ensemble de l'activité législative de la Confédération et analyse un grand nombre de projets, il a besoin d'outils simples et adaptés à cette réalité.

Composition du Forum PME et co-présidence

L'usam souhaite que des représentants des organisations des arts et métiers puissent à l'avenir être éligibles en tant que membres du Forum PME, sans devoir forcément avoir eux-mêmes la qualité d'entrepreneur. L'usam exige, d'autre part, que le représentant du SECO ne puisse plus assumer le rôle de co-président du Forum, comme cela est le cas actuellement.

Nous sommes de l'avis qu'il est absolument nécessaire que les membres du Forum PME restent, dans la règle, des entrepreneurs. Il s'agit, dans le cadre de nos travaux, lorsque nous analysons les réglementations, de pouvoir compter sur l'avis d'experts, c'est-à-dire de personnes qui sont directement confrontées, dans leur vie de tous les jours, avec les réalités, problèmes et nécessités des petites et moyennes entreprises. Des dérogations à cette règle ne devraient, pour cette raison, être accordées qu'exceptionnellement et dans des cas dûment justifiés. A ce propos encore, il est utile de mentionner ici que les membres du Forum sont déjà aujourd'hui, pour la plupart, membres d'associations professionnelles et qu'ils peuvent ainsi approfondir leur connaissance des dossiers avec leurs associations respectives. En ce qui concerne enfin l'organisation de la co-présidence, nous sommes de l'avis que le représentant du SECO doit conserver son rôle. Sa participation au titre de co-président est précieuse, tant au niveau opérationnel que politique. Le tandem Forum PME-SECO renforce la crédibilité et le poids de la commission. L'accueil accordé par les unités administratives aux recommandations du Forum n'en est qu'amélioré.

Au demeurant, en ce qui concerne les autres instruments de lutte contre les charges administratives (AIR, SCM et Test PME), nous sommes de l'avis qu'ils devraient être encore davantage développés et surtout également plus systématiquement appliqués par les offices fédéraux. Il est en effet essentiel que les unités administratives vérifient elles aussi, à un stade précoce, la compatibilité PME et les conséquences économiques de leurs projets. L'exemple récent du projet de création de zones environnementales a montré que ce travail d'analyse préalable n'est pas toujours fait à temps, ni dans le degré de détail souhaitable.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos meilleures salutations.

[Version non-signée / original en langue allemande]

Eduard Engelberger
Co-Président du Forum PME
Conseiller national

Annexe :

Tableau synoptique contenant les demandes de l'usam